



Studéa – résidences étudiantes

www.nexity-studea.com

NEXITY STUDEA SAS au capital de 15450000€ - SIREN 342090834
R.C.S. Paris - APE 6820 A - Carte pro gestion et transaction
CPI75012016000005503 dél. par la CCI Paris IDF - Garanties
financières CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS

AVIS D'ÉCHÉANCE - APPEL DE LOYER

AEC/200092334

PÉRIODE : du **01/07/2025** au **31/07/2025**

VOS RÉFÉRENCES : **BL0968026** N° DE COUPON : **2FUS3L**

Adresse principale de l'immeuble				
LES GENOTTES 42 AVENUE DES GENOTTES 95800 CERGY				
LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000017	T1	EI		0

M. BENARD AYMERIC PIERRE MARIE ELIE RU
appt 17 studea cergy univ 2
42 AVENUE DES GENOTTES
95800 CERGY

Aller sur myNexity.fr

Login : **benard aymeric@yahoo.fr**

LYON 09, le 27/06/2025

AVIS D'ÉCHÉANCE - LOYER

Période du 01/07/2025 au 31/07/2025

Périodicité : **Mensuelle**

Terme : **Avance**

EXIGIBLE LE : **01/07/2025**

Nous vous informons que vous êtes redevable(s) du montant de l'avis d'échéance détaillé ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception. Cet avis est une demande de paiement. Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

OPÉRATIONS

DÉBIT (en €)

CRÉDIT (en €)

01/06/2025	Echéance Juin 2025 - Mensuel - Avance	616,98	
10/06/2025	Encaissement CAF - 06/2025 (CL3518910, Alloc. N°00000007929460D)		343,00
	Echéance Juillet 2025 - Mensuel - Avance	616,98	
	- Redevance HT	560,89	
	- TVA 10 % - Redevance HT	56,09	
TOTAL		1 233,96	343,00

SOLDE À PAYER (en €)

890,96

QUITTANCE DE LOYER OU INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Période du 01/05/2025 au 31/05/2025



NEXITY STUDEA
TSA 70905 -
69338 LYON CEDEX 09

M. BENARD AYMERIC PIERRE MARIE ELIE RU
42 AVENUE DES GENOTTES
appt 17 studea cergy univ 2
95800 CERGY

OPÉRATIONS

MONTANT RÉGLÉ
(en €)

Lot 17	Règlement : - Redevance HT - TVA 10 % - Redevance HT	560,89 56,09
TOTAL SUR LA PÉRIODE		616,98

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues. En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location. Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

**POUR VOTRE
REGLEMENT
VOIR LES
MODALITES
AU DOS**



NEXITY STUDEA
TSA 70905 -
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09
Téléphone : 04.37.91.37.50
Télécopie : 04.37.56.12.81

N° DE COUPON : **2FUS3L**

REFERENCE CLIENT : **BL0968026**

PERIODE D'ECHEANCE : du **01/07/2025** au **31/07/2025**

MONTANT : **890,96 Euros**

EXIGIBLE LE : **01/07/2025**

COUPON DE REGLEMENT

M. BENARD AYMERIC PIERRE MARIE ELIE RU
appt 17 studea cergy univ 2
42 AVENUE DES GENOTTES
95800 CERGY





Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.
Pour tout renseignement, consultez votre agence.

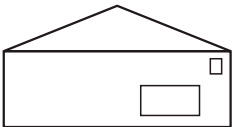
COMMENT REGLER LA SOMME DUE ?

PAR CHEQUE

CHEQUE



COUPON



Affranchissez au tarif normal et
faites votre envoi



Merci de ne joindre
aucun autre document
à votre envoi.

A l'ordre de : NEXITY STUDEA
A retourner à : NEXITY STUDEA
32 RUE JOANNES CARRET
TSA 70905 -
69338 LYON CEDEX 09

PAR VIREMENT

IBAN	TITULAIRE
FR7640978000850010497116365	NEXITY STUDEA

Libellé de l'opération à indiquer : BL0968026 - AEC